



Arrêté relatif à l'octroi d'un crédit supplémentaire d'un montant de CHF 4'000 dans le chapitre : 1111 « Sécurité Publique ASP »

Le Conseil communal de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014 ;

vu le règlement communal sur les finances du 14 septembre 2020 ;

vu l'arrêté du Conseil communal relatif à la gestion financière de la commune de La Grande Béroche du 7 novembre 2018 ;

sur la proposition du conseiller communal en charge du dicastère ;

arrête :

Art. 1^{er} : Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil communal est autorisé à octroyer, pour l'année 2021, un crédit supplémentaire de CHF 4'000.- pour la rubrique budgétaire 31510.00 « Entretien de véhicules et outils » dans le chapitre 410-111 « Sécurité publique ASP ».

Le montant disponible pour le budget 2021 de de CHF 1'000.- est ainsi porté à CHF 5'000.-.

Art. 2 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Saint-Aubin-Sauges, le 17 novembre 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
Hassan Assumani

Le secrétaire,
Tom Egger